



# Réseaux sociaux & Site internet - Comment utiliser les outils de l'AFEE ?

Afin de favoriser le partage de vos posts (et simplifier le travail pour la commission réseaux sociaux), merci de suivre les étapes suivantes quand vous postez.  
Sont également décrits dans ce document, les différents moyens de communication de l'AFEE et leur utilisation.

## **Sommaire**

1. Instagram.....	3
1.1. La page des AFEE.....	3
1.2. La messagerie.....	3
1.3. Repartage des stories des adhérentes.....	3
1.4. Repartage des posts des adhérentes.....	4
1.5. Repartager un post instagram.....	5
2. Facebook.....	6
2.1. La page des AFEE.....	6
2.2. Groupe public "AFEE actualité des adhérentes".....	6
2.3. Groupe privé "AFEE Auvergne (members only)".....	7
2.3.1. Organiser les ateliers et sorties entre adhérentes.....	7
2.3.1.1. Créer un sondage.....	7
2.3.1.2. Créer un événement.....	9
2.4. Repartager une publication Facebook.....	9
3. LinkedIn.....	11
3.1. La page de l'AFEE Auvergne.....	11
3.2. Repartage des posts des adhérentes.....	11
4. Le site internet.....	13
5.1. Ajouter votre portrait à l'annuaire des membres.....	13



# 1. Instagram

## 1.1. La page des AFEE

La page Instagram des AFEE est disponible à l'adresse suivante @afee\_auvergne : [https://www.instagram.com/afee\\_auvergne/](https://www.instagram.com/afee_auvergne/)

## 1.2. La messagerie

Une conversation groupée a été créée sur Instagram au nom de “adhérentes AFEE Auvergne”.



**adhérentes AFEE Auvergne**

Elle est réservée aux adhérentes ayant une cotisation à jour. Afin de ne pas surcharger la conversation, elle est utilisée pour les messages urgents ou d'informations de l'AFEE vers les adhérentes.

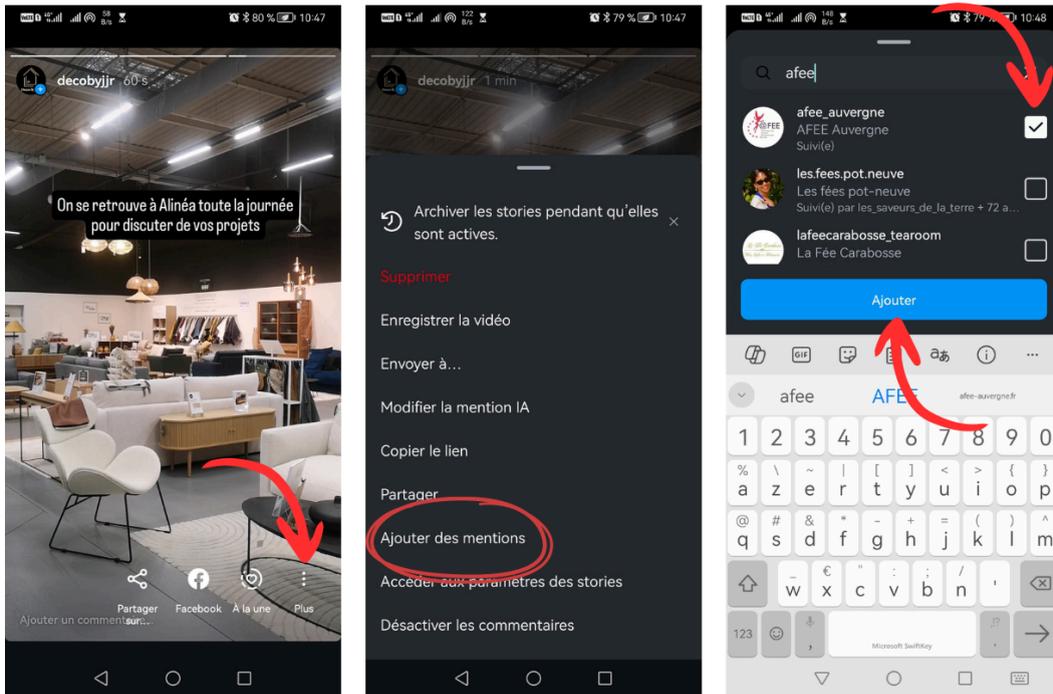
Si vous n'avez pas accès à cette conversation, faites-en la demande à une des membres de la commission réseaux sociaux.

## 1.3. Repartage des stories des adhérentes

Une story ne peut être partagée par l'AFEE que si l'association est mentionnée dedans.

Une fois votre story postée :

- Aller sur votre story et cliquer sur “Plus” en bas à droite
- Dans le menu qui s'ouvre, cliquer sur “Ajouter des mentions”
- Taper “afee” dans la barre de recherche, sélectionner le compte “afee\_auvergne” et cliquer sur “ajouter”
- L'équipe recevra une notification et pourra partager votre story

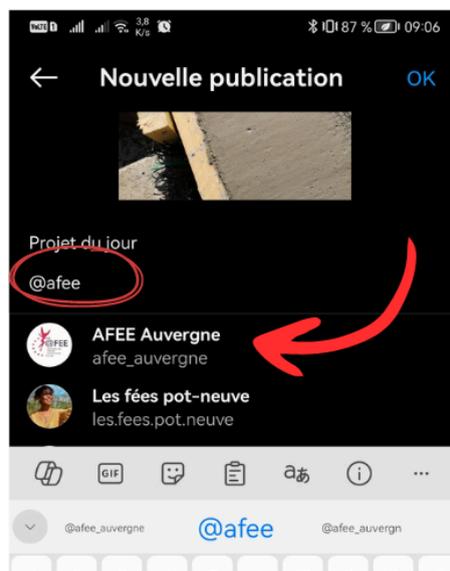


## 1.4. Repartage des posts des adhérentes

L'équipe de la Commission RS peut passer à côté d'un de vos posts si vous ne la mentionnez pas dedans.

Quand vous créez votre post :

- A la fin de votre texte (dans votre section hashtags par exemple), tapez @afee
- Sélectionner le compte "afee\_auvergne" et cliquer sur "ok"
- L'équipe recevra ainsi une notification et pourra partager directement votre post

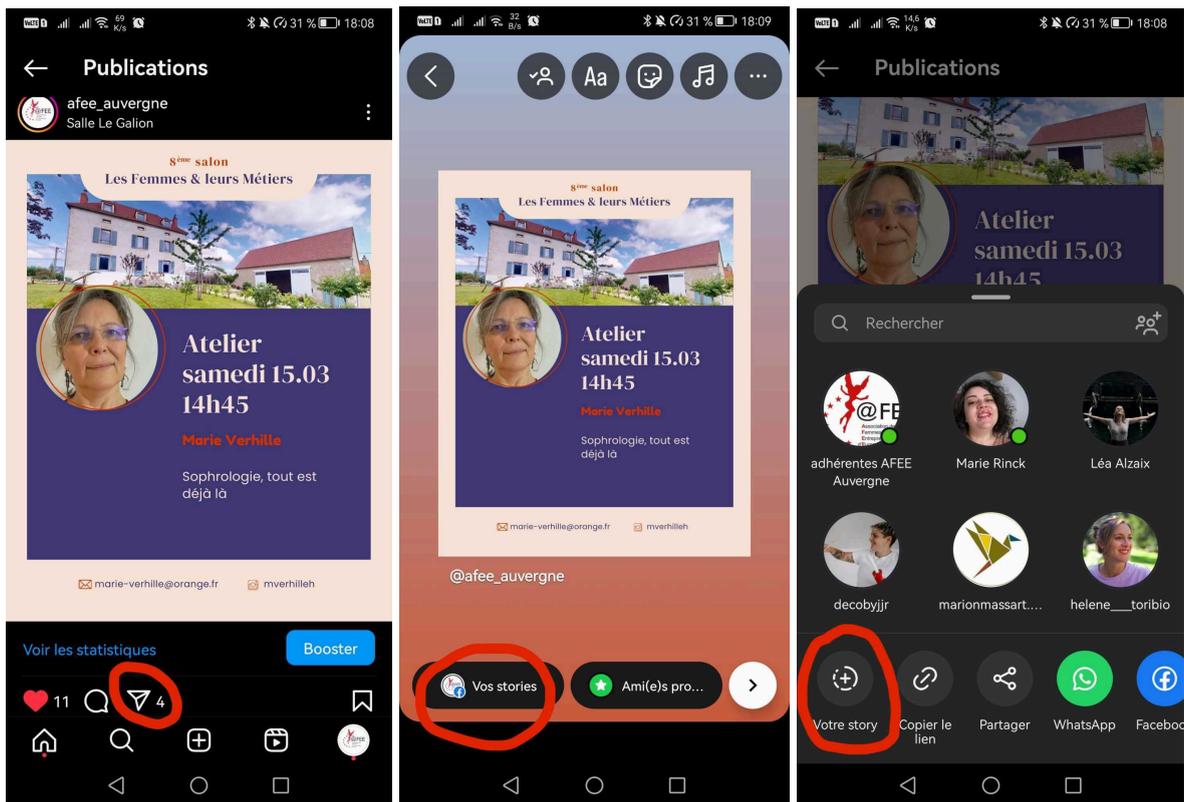


## 1.5. Repartager un post instagram

Pour repartager un post Instagram en story :

- aller sur la publication
- cliquer sur le petit avion en papier
- choisir le "+ Votre story"
- cliquer sur "Vos stories ou votre story"

La publication sera visible pendant 24h dans vos stories, ce qu'on voit quand on clique sur votre photo de profil



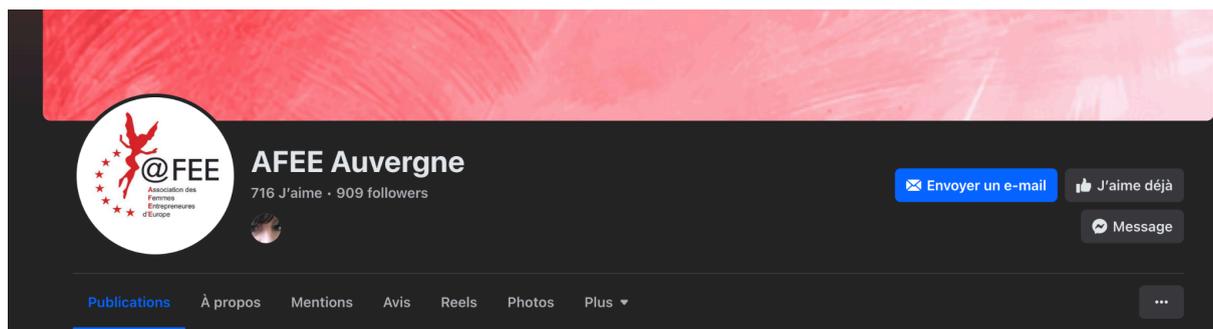


## 2. Facebook

### 2.1. La page des AFEE

La page Instagram des AFEE est disponible à l'adresse suivante @afee\_auvergne : <https://www.facebook.com/afee63auvergne>

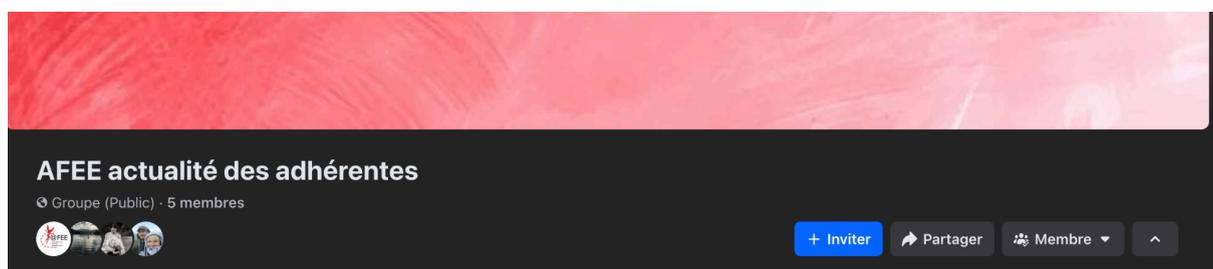
La page est utilisée par l'association pour publier les informations concernant le salon, les événements publics et les actualités des adhérentes. **Seule l'AFEE peut publier** sur cette page.



### 2.2. Groupe public "AFEE actualité des adhérentes"

Ce groupe est public, **toutes les adhérentes** peuvent y poster leurs actualités directement. Attention tout ce qui est publié dans ce groupe est visible par n'importe qui sur Facebook.

Lien : <https://www.facebook.com/groups/afee.63/>



Ce groupe peut être utilisé pour partager toutes les infos des adhérentes, votre publicité, vos ateliers payants,...

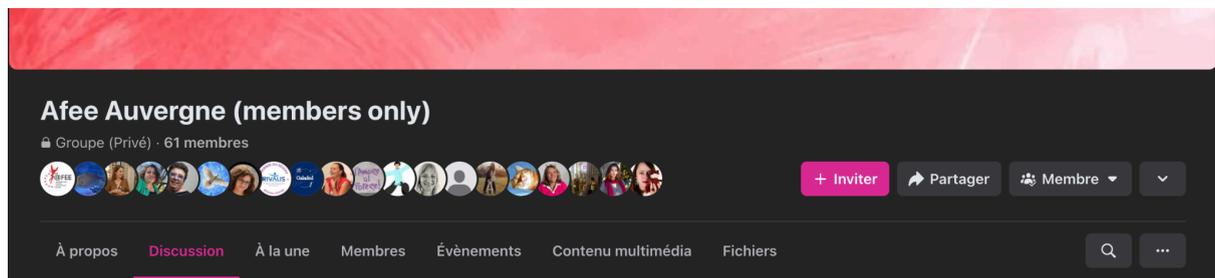
## 2.3. Groupe privé “AFEE Auvergne (members only)”

Ce groupe est privé et **réservé aux adhérentes** de l’année en cours, les adhérentes ne renouvelant pas leur adhésion sont supprimées du groupe en septembre.

Ce groupe est utilisé pour partager vos idées et événements entre adhérentes, les sondages pour l’organisation. Il sert pour les points non urgents.

*!/\ Pas de publicité sur ce groupe ! Les ateliers payants, les reposts des adhérentes ne sont pas autorisés. Les ateliers entre adhérentes, les sorties, les demandes d’aide, et les infos liées au fonctionnement de l’association sont autorisés.*

Lien : <https://www.facebook.com/groups/1237591777024539>



### 2.3.1. Organiser les ateliers et sorties entre adhérentes

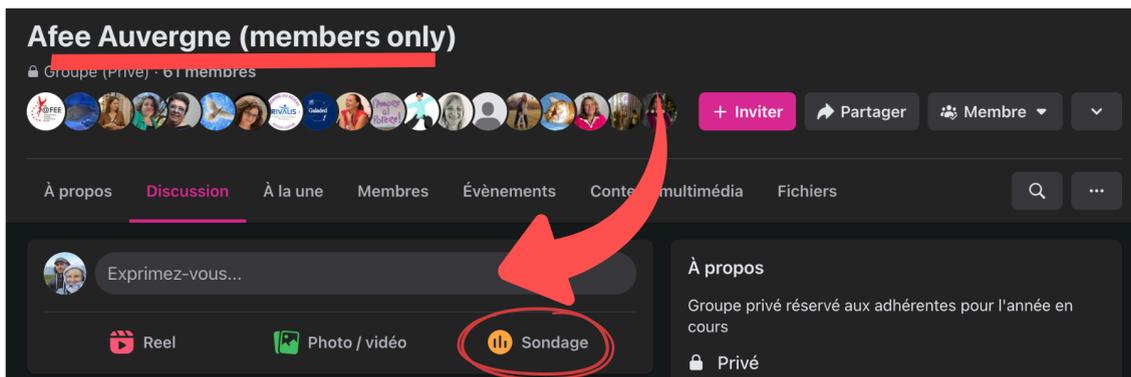
Dans le cas d’un atelier ou d’une sortie entre adhérentes, le **Groupe privé “AFEE actualité des adhérentes”** peut/doit être utilisé pour :

- **Créer un sondage** pour valider l’activité ou la date de l’événement
- **Créer un événement** pour collecter les réponses des adhérentes et organiser l’événement

C’est l’adhérente souhaitant organiser l’atelier ou la sortie (commission sortie) qui est en charge des publications.

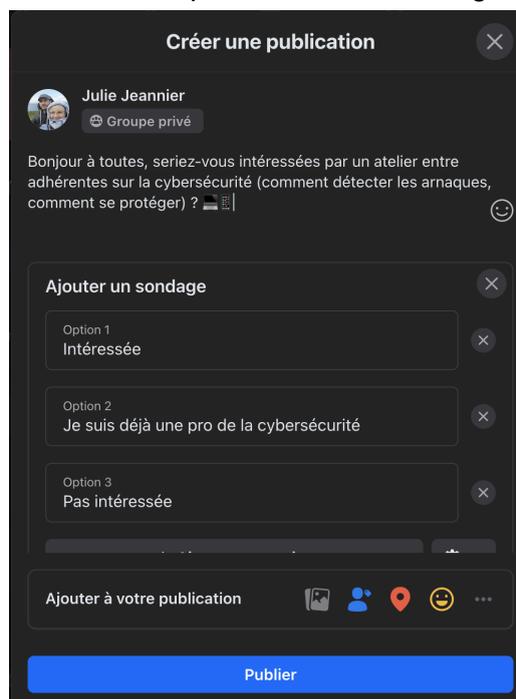
#### 2.3.1.1. Créer un sondage

Aller dans le groupe privé “AFEE actualité (members only)” et aller dans l’onglet “Discussion” et la barre de publication.

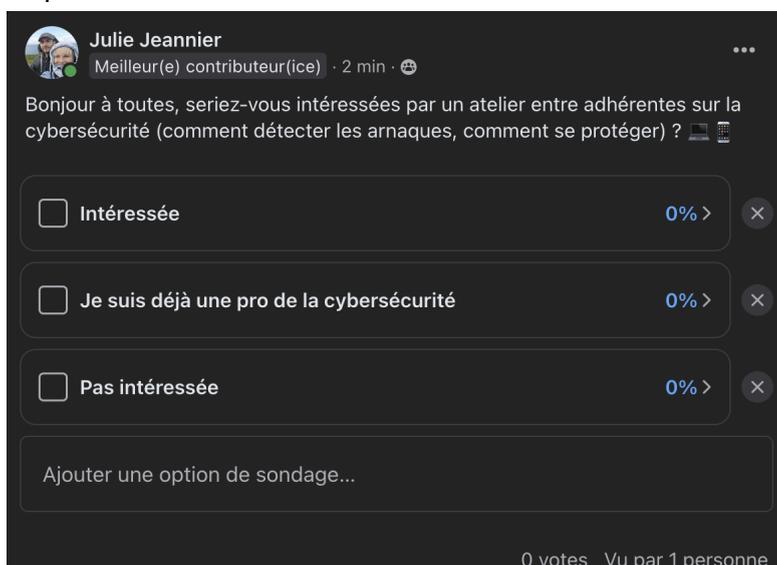


Cliquer sur “Sondage”.

Ecrire votre message et les différentes options de votre sondage et cliquer sur “Publier”.

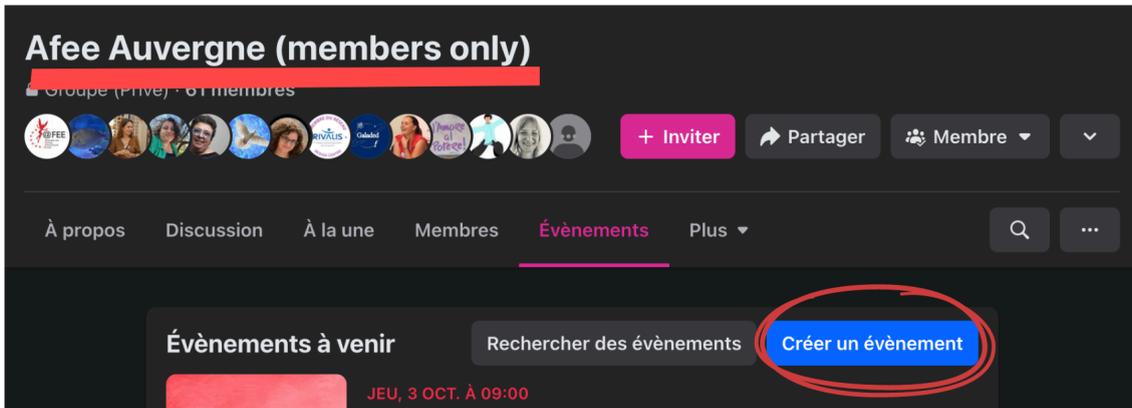


Une fois la publication créée, vous pouvez consulter les réponses et proposer votre atelier ou sortie en conséquence.

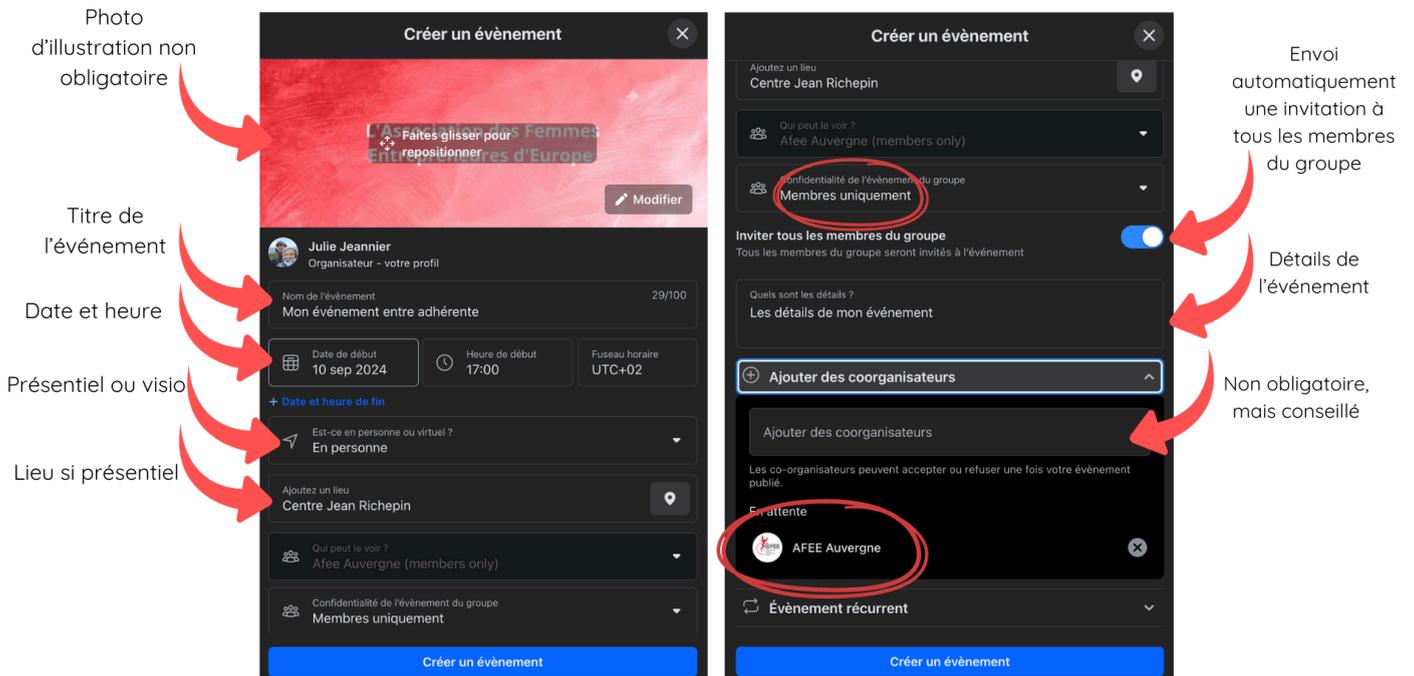


### 2.3.1.2. Créer un événement

Aller dans le groupe privé "AFEE actualité (members only)" et aller dans l'onglet "Événement". Cliquer sur "Créer un événement".



Remplir les différents éléments et cliquer sur "Créer l'événement".

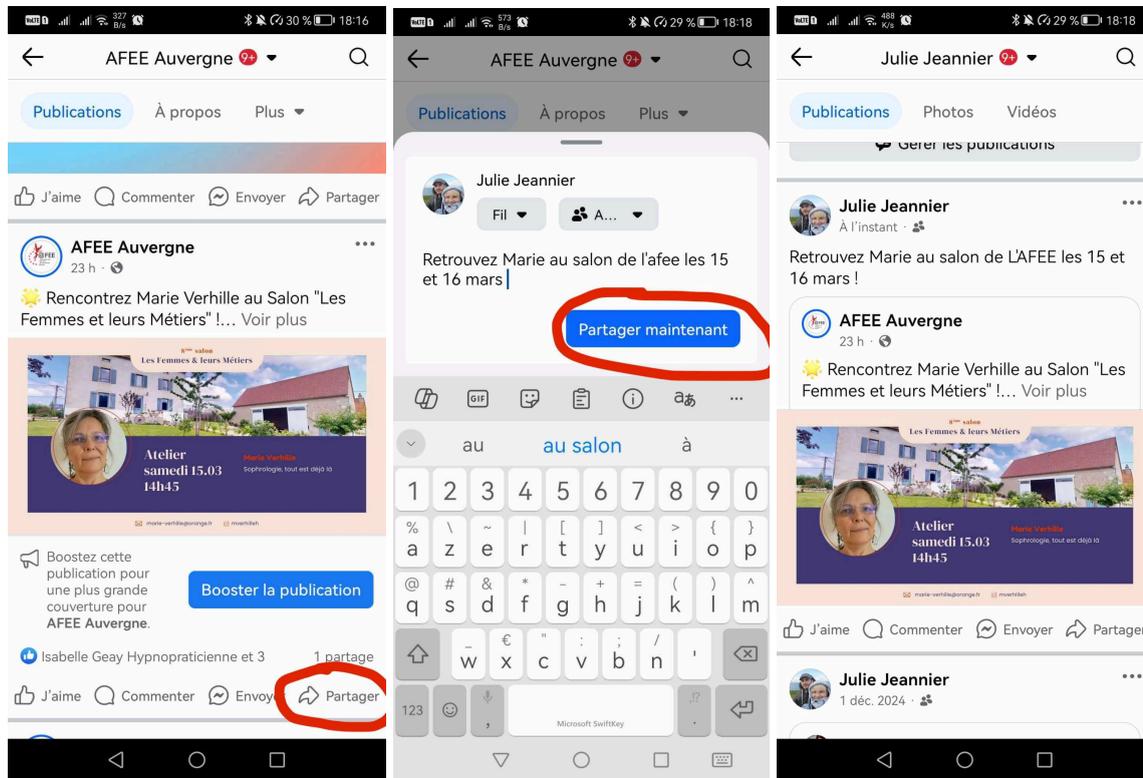


## 2.4. Repartager une publication Facebook

Pour partager une publication sur Facebook :

- aller sur la publication
- cliquer sur Partager

- écrire un message (non obligatoire)
- cliquer sur "Partager maintenant"
- la publication apparaît ensuite sur votre profil Facebook





## 3. LinkedIn

### 3.1. La page de l'AFEE Auvergne

La page LinkedIn de l'AFEE Auvergne est disponible à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/company/afee-auvergne/> Nous vous invitons à la suivre.



### 3.2. Repartage des posts des adhérentes

Pour faciliter le travail de la commission RS, nous vous demandons de bien vouloir taguer l'AFEE dans vos posts LinkedIn, nous recevons ainsi une notification et pourrions repartager. Taper **@afee\_auvergne** et cliquer sur le compte de l'AFEE Auvergne pour identifier.



**Julie Jeannier** ▼

Visibilité : Tout le monde



@afee\_auve



**AFEE Auvergne**  
Entreprise • Associations sectorielles

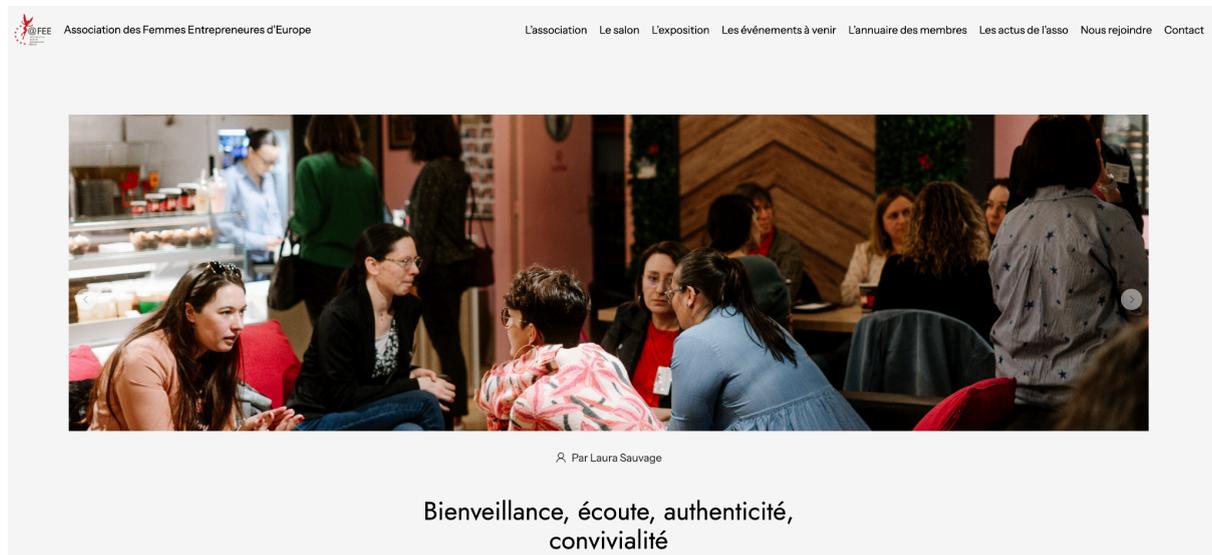


Post

## 4. Le site internet

Le site internet de l'association est disponible à l'adresse suivante :

<https://afeeauvergne.com/>



### 5.1. Ajouter votre portrait à l'annuaire des membres

Pour demander l'ajout de votre portrait à l'annuaire des membres, merci d'envoyer un mail avec les infos suivantes sur l'adresse de l'AFEE [afee.auvergne@gmail.com](mailto:afee.auvergne@gmail.com).

- ➡ Intro : infos / résumé de votre métier en quelques lignes
- ➡ Ce que vous faites / Votre projet : liste des activités ainsi que votre zone de chalandise
- ➡ Vos sujets de prédilection : si dans votre discipline il faut préciser une ou des spécialités / des sujets préférés
- ➡ Pourquoi faire appel à vous en particulier : votre petit plus / vos clients cibles
- ➡ Pourquoi avoir rejoint les AFEE ?
- ➡ Une anecdote / un hobby / une citation / des projets à venir : quelque chose de personnel qui vous distingue et que vous avez envie de partager
- ➡ Moyens de contact : mail, site web, téléphone,...
- ➡ Une photo de vous et votre logo si vous en avez un

*Pour simplifier le travail de la commission, vous pouvez déjà écrire votre texte à la 3ème personne.*